

Le 22 mars 2002, la Commission indépendante d'experts Suisse Seconde Guerre mondiale (CIE) a publié son rapport final. Chargé en 1996 par les autorités fédérales de mener des « recherches historiques et juridiques sur le sort des avoires ayant abouti en Suisse à la suite de l'avènement du régime national-socialiste », la CIE a publié plus de 11'000 pages sur la place financière suisse et les relations économiques extérieures, sur des problèmes encore actuels comme le secret bancaire. Ces analyses permettent de comprendre le passé et le présent, d'autant plus qu'elles se fondent sur des archives de l'économie privée, auparavant inaccessibles à cause du secret des affaires. On y trouve des informations dont l'immense majorité de la population ne pouvait avoir connaissance. En présentant le rapport final et les 25 volumes, Jean-François Bergier résuma aussi les analyses de la politique face aux réfugiés :

« Comme d'autres historiens avant nous, nous avons dû constater que cette politique fut excessivement restrictive, et qu'elle le fut inutilement. L'incertitude qui règne sur les chiffres et les spéculations auxquelles cette incertitude conduit n'y changent rien: un grand nombre de gens menacés dans leur vie furent refoulés, sans nécessité; d'autres furent accueillis, mais leur dignité humaine ne fut pas toujours respectée. Le courage de quelques citoyens et leur esprit de justice, l'engagement généreux de larges cercles de la population sont venus tempérer la politique officielle. Mais ils n'ont pu l'infléchir. Les autorités savaient pourtant le sort réservé aux victimes. Elles savaient aussi qu'une attitude plus flexible et généreuse n'eût pas entraîné de conséquences insupportables, ni pour la souveraineté du pays, ni pour le niveau de vie, fût-il précaire, de ses habitants. »

Sur la base des archives existantes et de différentes analyses, la CIE a estimé qu'un peu plus de 20'000 personnes ont été refoulées pendant la guerre. Elle a affirmé qu'il était impossible de calculer la proportion de personnes juives parmi celles-ci (cf. pp. 108-109 du rapport final sur le site de la CIE, www.uek.ch). Ces 20'000 personnes peuvent être juives ou non, adversaires ou partisans de l'Axe ou fuir pour d'innombrables autres motifs. Ce chiffre peut être comparé avec les résultats d'une enquête de la Direction générale des douanes sur l'application de la loi de 1931 sur les étrangers : au cours de la seule année 1932, 16'000 personnes ont été refoulées, sans compter les expulsions par les autorités cantonales. En fait, la guerre mondiale doit être envisagée dans une plus longue période. Par exemple, le chef de la Division de police Heinrich Rothmund écrit le 27 janvier 1939 : « Nous n'avons pas lutté depuis vingt ans avec la Police des étrangers contre l'augmentation de la « surpopulation étrangère », et plus particulièrement contre l'« enjuivement » de la Suisse pour nous voir aujourd'hui imposer les émigrants. » (dodis.ch/14257). Il voulait ainsi justifier la signature en septembre 1938 de l'accord avec l'Allemagne nazie qui a instauré le tampon « J » sur les passeports des Juifs du Reich.

Depuis la Première Guerre mondiale, les autorités ont développé une politique discriminatoire pour limiter la présence juive en Suisse, considérée depuis 1933 comme un pays de transit qui ne peut pas accueillir les victimes juives des nazis. Sur cette base, l'accord avec l'Allemagne fut négocié et approuvé, tandis que les nazis forçaient leurs victimes juives à émigrer. A partir de l'hiver 1941-1942, ils s'engagent dans l'extermination des Juifs. Des informations assez précises parviennent aux autorités suisses. Des photographies de cadavres extraits de wagons sont envoyées à Berne en mai 1942 (cf. <http://dodis.ch/dds/8>). Néanmoins, la politique gouvernementale reste celle qui est confirmée par la circulaire du 13 août 1942 : "Ceux qui n'ont pris la fuite qu'en raison de leur race, les juifs par exemple, ne doivent pas être considérés comme réfugiés politiques." (dodis.ch/ 35326).

Pourtant, cette politique est contestée, comme l'écrit le Département politique fédéral le 17 novembre 1942, car « l'opinion publique suisse, quelle que soit la nuance politique ou sociale, prit parti, souvent sur un ton passionné, en faveur d'un octroi large et généreux du droit d'asile à ces persécutés. » La CIE a montré en détails comment l'accueil ou le refoulement est la résultante de multiples interactions entre les autorités (fédérales, cantonales, politiques, militaires), les organisations politiques, humanitaires ou religieuses, les personnalités (éminentes ou discrètes) qui agissent pour les réfugiés. Au cours de l'automne 1943 et à la fin de la guerre, la porte fut ainsi entrouverte. Néanmoins, il fallut attendre juillet 1944 pour qu'une politique plus ouverte face aux Juifs soit officiellement exprimée. En refusant d'opposer les générations, en évitant de désigner des boucs émissaires et des héros, la CIE a retracé les activités de parlementaires et d'anonymes qui ont empêché des refoulements.

Les lacunes dans les archives sont connues : des refoulements n'ont laissé aucune trace écrite ; des archives ont disparu après 1945 ; même à Genève, c'est seulement à partir de l'été 1942 que les

dossiers sont conservés ; les documents disponibles sont trop lacunaires et hétérogènes pour pouvoir dresser des statistiques précises et exhaustives. Des analyses plus détaillées restent possibles et souhaitables. Des chercheurs discrets et réalistes, comme Christian Favre, Philippe Hebeisen et d'autres historiens qui n'ont pas travaillé pour la CIE, restent prudents et ne prétendent pas pouvoir élaborer des statistiques sur l'ensemble de la frontière et pendant toute la guerre. La Suisse n'est pas la France de Vichy où les nazis et leurs complices ont dressé des listes pour déporter les victimes juives. D'autres prétendent pouvoir être plus précis que la CIE accusée d'avoir exagéré. A supposer que le nombre des Juifs refoulés n'atteint que quelques milliers de personnes, ce serait une confirmation de l'analyse de la CIE qui a affirmé que ces victimes auraient pu être acceptées sans risque alimentaire, politique ou militaire pour la Suisse.

Attaché au tableau mythique brossé pendant des décennies, un étrange et hétérogène attelage semble obsédé par la CIE et multiplie les réquisitoires, y compris contre Saul Friedländer historien mondialement reconnu de la Shoah au niveau européen. En fait, la Suisse n'est pas exceptionnelle, mais c'est un pays européen, avec ses spécificités, avec de multiples facettes, avec ses liens avec d'autres pays, pour le meilleur et le pire.